

14^{ème} RALLYE National du PAYS VIGANAIS

les 12, 13 et 14 Juin 2015

Règlement

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : **Le 27 avril 2015**
Ouverture des engagements : **Dès parution du règlement**
Clôture des engagements : **Le lundi 1 juin 2015**
Distribution du road-book : **Le 6 juin à partir de 8h30 à 17h, le dimanche 7 juin de 8h30 à 13h et vendredi 12 juin de 8h30 à 12h au Café des Châtaigniers, numéro 04.67.81.02.22**
Dates et heures des reconnaissances : **Le samedi 6 juin de 9h à 17h30, dimanche 7 juin de 9h à 13h30 et le vendredi 12 juin de 9h à 16h**
Vérifications des documents et des voitures : **Le vendredi 12 juin de 17h à 20h30 et samedi 13 juin de 8h à 10h au village de vacance La Pommeraie route de Millau au Vigan**
Heure de mise en place du parc de départ : **Le 12 juin 2015 à partir de 17h et le 13 juin 2015 à partir de 8h parking du stade annexe, à coté du village vacance route de Millau au Vigan**
1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs : **Le 13 juin 2015, 1h avant la fin des vérifications soit 9h. Communauté de Communes**
Publication des équipages admis au départ : **Le 13 juin à 11h30 à la Communauté de Communes**
Publication des heures et ordres de départ : **Le 13 juin à 11h30 à la Communauté de Communes**
Briefing des pilotes : **Briefing écrit et remis contre engagement au contrôle administratif**
Départ de : **La 1^{ère} étape stade annexe le samedi 13 juin à 12h30**
Publication des résultats partiels le : **13 juin à 20h à la communauté des communes et le Cantou**
Arrivée de : **La 1^{ère} étape le samedi 13 juin à 17h20 place de la Mairie du Vigan**
Départ 2^{ème} étape : **Le dimanche 14 juin place de la Mairie : 1^{ère} voiture à 7h30**
Vérification finale : **Le Dimanche 14 juin 2015 à 16h50**
Publication des résultats du rallye le : **14 juin 2015 0h30 minutes après l'arrivée de la dernière voiture, tableau affichage à la communauté des communes et le Cantou**
Remise des prix : **Le dimanche 14 juin Parc des Châtaigniers à 18h15 (en cas de pluie salle Jeanne d'arc)**

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile **GARD CEVENNES** en association avec le **TEAM AUTO VIGANAIS** organise le **14^{ème} RALLYE NATIONAL DU PAYS VIGANAIS les 12/13/14 juin 2015**, en qualité d'organisateur administratif pour **L'ASA Gard Cévennes** et d'organisateur technique pour le **Team Auto Viganais**.

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA numéro ...**138**.... en date du **7 mai 2015**

Comité d'Organisation

Président : **Jo DARDANELLI (ASA Gard Cévennes) et Gil SOULIER et Alain JOLY (Team Auto Viganais)**

Membres : **Tous les membres bénévoles de L'ASA Gard Cévennes et du Team Auto Viganais**

Secrétariat du Rallye, Adresse : **ASA GARD CEVENNES, Impasse du Doubs-30900 NIMES**

Téléphone : **0618918709** E-mail : asa.gardcevennes@orange.fr Web : <http://gard.cevennes.free.fr>

Permanence du Rallye : **samedi 13 Juin de 8 h à 21 h 30 et dimanche 14 Juin à la Communauté des Communes**

Organisateur technique

Nom : **TEAM AUTO VIGANAIS**

Adresse : **Mairie, 30120 Le Vigan**

Tél/Fax : **04.67.82.01.09** Web : www.teamautoviganais.com Mail : teamautoviganais30@orange.fr

Port. : **06.40.16.64.13**

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs	Claude MARY	Lic. 1622
Membre du Collège	Guy MALLEMANCHE	Lic. 1254
	Jean Pierre CHARDOUNAUD	Lic. 3158
Directeur de Course	Jacques PAOLI	Lic. 2692
Adjoints à la direction de course	Nathalie CHANTAGREL	Lic. 9549
	Thierry GRAUBY	Lic. 163786
	Myriam VINCENT	Lic. 1527
Adjoints à la direction de course stagiaire	Delphine GRAUBY	Lic. 163789
Adjoint à la Direction de Course Voiture BBR	Claude COURET	Lic. 5368
Juge de Fait	José GISPER	Lic. 3184
Adjoint à la Direction de Course Voiture Damier		
Directeur d'épreuves	Carmen BELCHI	Lic. 8747
Directeur d'épreuves	Patrick BOUTEILLER	Lic. 128253
Directeur d'épreuves	Claude DEVRIEZE	Lic.
Responsable Sécurité	Gil SOULIER	Lic. 3725
	Alain JOLY	Lic. 170900
Commissaire Technique Responsable	Jean GHENO	Lic. 31781
Commissaires Techniques	Maurice PIZOT	Lic. 20761
	Nicolas JACQUET	Lic. 196544
	Emilie FANTINI	Lic. 206082
Informatique	Jean Louis et Véronique DUROMARIN	
Médecin au PC	Michel ROMIEU	Lic. 9031
Médecin sur E.S.		
Chargé des relations avec les concurrents	Thierry LE FOLL	Lic. 58387
	Gérard DURAND	Lic. 13816
	Audrey Julian	Lic 170779
Responsable des Commissaires	Patrick FABRIE	Lic. 147411
Responsable des Commissaires Adjoint		
Chargée des relations avec la Presse	Jacques RIBARD	Lic. 2812

1.2P. ELIGIBILITE

Le Rallye National du Pays Viganais 2015 compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes 2015 Coefficient : 3
- Le Championnat des Rallyes du Comité Languedoc-Roussillon
- Le Challenge ASA Gard Cévennes

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, à la remise de leur Road Book, une convocation pour les vérifications administratives et techniques qui auront lieu le : **Vendredi 12 Juin 2015 de 17h à 20h30 et Samedi 13 Juin 2015 de 8h à 10h, au Village Vacances La Pommeraie, Route de Millau à Le Vigan**

Les vérifications finales seront effectuées : **Le Dimanche 14 Juin 2015 à 16h50**

Adresse : **Relais d'Isis Av. de Rochebelle 30120 Le Vigan**

Taux horaire de la main d'œuvre : **60 € TTC**

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 14^{ème} rallye du Pays Viganais doit adresser au siège de l'ASA Gard Cévennes Impasse du Doubs Périphérique sud, 30900 NIMES (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, accompagné des droits d'engagement avant le Lundi 1^{er} Juin 2015 minuit. (ne seront pris en compte que les demandes reçu au siège de l'ASA).

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à **120 voitures** maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- | | |
|--|--------------------|
| ▪ avec la publicité facultative des organisateurs : | 500 € |
| ▪ avec 1 licencié de l'ASA Gard Cévennes à bord du véhicule : | 480 € |
| ▪ avec 2 licenciés de l'ASA Gard Cévennes à bord du véhicule : | 460 € |
| ▪ sans la publicité facultative des organisateurs : | 500 € (x 2) |

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement, A L'ORDRE DU TEAM AUTO VIGANAIS

De la photocopie de la licence 2015 des 2 membres d'équipage

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance sera autorisée exclusivement dans le parc d'assistance, Bd des châtaigniers, Avenue Pasteur, et Bd des Cévennes au Vigan, et interdite partout ailleurs. Extincteur et bâches obligatoire.

4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA.

4.6P. IDENTIFICATIONS DES VOITURES.

Pour les rallyes de la coupe de France, la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 x 110) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.

A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520mm x 110mm) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle.

L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5.4 du présent règlement.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye du pays viganais représente un parcours de **384,50** km.

Il est divisé en 2 étapes et **5** sections.

Il comporte **12** épreuves spéciales d'une longueur totale de **111,60** km.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1 et 3 :	St Martial - Peyregrosse	10,00 Kms (Spéciale Du Kissous)
ES 2 et 4 :	Peyregrosse - Mandagout	9,90 Kms
ES 5.8 et 11 :	St Bresson - Le Vigan	7,500 Kms
ES 6.9 et 12 :	Pays Viganais – Arphy	7,500 Kms
ES 7 et 10:	Alzon - Blandas	13,40 Kms

Le carnet d'itinéraire sera distribué à partir du : **Samedi 6 Juin de 8h30 à 17h, le Dimanche 7 Juin de 8h30 à 13h, et le vendredi 12 Juin de 8h30 à 12h au Café des Châtaigniers, Bd des châtaigniers.**

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.6P. Les reconnaissances auront lieu le :

Samedi 6 Juin de 9h à 17h30, Dimanche 7 Juin de 9h à 17h et Vendredi 12 Juin de 9h à 16h.

Le nombre de passage de reconnaissance est limité à 3 maximums

Des contrôles seront effectués.

Les passages se feront sur routes ouvertes à la circulation, dans le cadre du code de la route (respect des riverains, des limitations de vitesse et de la signalisation du rallye).

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaires : **Chasuble orange**
- Commissaires radio : **Chasuble jaune**

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX

Prix en espèces cumulable

	<u>SCRATCH</u>	<u>GROUPE</u>	<u>CLASSE</u> *	<u>CLASSE</u>	<u>CLASSE</u>	<u>CLASSE</u>
		De 1 à 5 part + de 5 part	1 à 4 part.	5 à 10 part.	11 à 15 part.	15 part. et +
1	1000,00 €	350 € 350 €	500 €	500 €	500 €	500 €
2	750,00 €	250 €		380 €	380 €	380 €
3	550,00 €	150 €		280 €	280 €	280 €
4	450,00 €				230 €	230 €
5	350,00 €				200 €	200 €
6						170 €

*Les prix à la classe seront divisé de 50% si moins de 3 partants

*les prix aux classes A8W / A8 – A7 / A7K – A6 / A6K – A5 / A5K seront séparés.

Classement féminin : 1^{ère} : 300 €

2^{ème} : 150 €

Coupes : les coupes ne sont pas cumulables

La remise des prix se déroulera le dimanche 14 Juin 2015 à 18h15, parc des châtaigniers. (en cas de mauvais temps à la salle Jeanne d'Arc, Av. Jeanne d'Arc).